

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 5 avril 2022, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS  
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – AVRIL À DÉCEMBRE 2022**

**ORDONNANCE N° 14-22-08**

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

**ORDONNANCE N° 14-22-09**

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

**ORDONNANCE N° 14-22-10**

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022.

**ORDONNANCE N° 14-22-11**

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – avril à décembre 2022.

Les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – avril à décembre 2022 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 avril 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	P	Centre de vaccination	CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	AVR	1-30	01-24h			01-24h													ME	CO	N-	33	15000	
2	S	Rue ludique école	Centre écologie urbaine de Montréal	7 <sup>e</sup> Avenue entre Louvain et Legendre	AVR	1-7-8-14-21-29	7h40-8h10 15h05-15h25			7h40-8h10 15h05-15h25													LO	CO	RE	30	1200	
3	P	Rue ludique Birnam	Centre écologie urbaine de Montréal	Birnam Nord de Liège et Sud de Crémazie	AVR	3-10-17-24	14-17h			14-17h						4							LO	CO	RE	33	800	
4	P	Chasse aux cocos et atelier d'ultimate	Club Ultimate Villeray Montréal	Parc Howard	AVR	9	10-15h			10-15h													LO	SP	N-	33	100	
5	P	Procession Épitaphe Église Evangelismos	Communauté hellénique du Grand Montréal	777, rue Saint- Roch, Champgneur Nord, Ball Est, Blomfield Sud, Saint- Roch Ouest jusqu'à l'église Evangelismos	AVR	22	21-22h			21-22h	21-22h					63							ME	RE	EX	33	1500	
6	P	Procession Épitaphe Église Koimisis	Communauté hellénique du Grand Montréal	Coin de l'Épée, Saint-Roch Ouest, Bloomfield Sud, Ogilvy Ouest, Champgneur Nord, Saint-Roch Est jusqu'à de l'Épée	AVR	22	21-22h			21-22h	21-22h					30							ME	RE	EX	33	1500	
7	P	Pâques Grecque – Résurrection églises Evangelismos et Koimisis	Communauté hellénique du Grand Montréal	Fermeture de Saint-Roch entre Wiseman et Querbes	AVR	23 au 24	23h30-00h30			23h30-00h30						63				X			ME	RE	EX	33	3000	
8	F	Le jour de la terre	Loisirs communautaires Saint-Michel	Parc François-Perrault	AVR	23	13-17h			13-17h													LO	CO	PR	30	150	
9	P	Centre de vaccination	CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	MAI	1-31	01-24h			01-24h													ME	CO	N-	33	15000	
10	P	Jeux FADOQ Montréal	FADOQ	Parc Jarry	MAI	20	9-15h			9-15h		6	2	2					X				ME	SP	N-	33	100	
11	P	Centre de vaccination	CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	JUN	1-30	01-24h			01-24h													ME	CM	N-	33	15000	
12	P	Fête populaire nourriture greque	Roumeliotian Society of Montreal	Parc Howard	JUN	18	12-22h30	12-22h30	12-22h30	12-22h30		20	12	5		X	X				X		ME	CU	N-	33	500	
13	P	Fête Ghana	Ghana House	Parc Howard	JUL	2	12-22h30	12-22h30	12-22h30			20	12	5	X	X				X		ME	CU	N-	33	250	500	

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
14	F	Festival Afrofest	Les Productions Afrofest	Parc François-Perrault	JUL	9	11-22h			11-22h													ME	CU	N-	31	1000	
15	V	Jeux de la rue de VSP	Arrondissement de VSP	Parc Villeray	JUL	16	10-17h			10-17h													LO	SP	RE	31	300	
16	F	Jeux de la rue de VSP	Arrondissement de VSP	Parc François-Perrault	JUL	16	10-17h			10-17h													LO	SP	RE	30	300	
17	P	Jeux de la rue de VSP	Arrondissement de VSP	Parc Jarry	JUL	16	10-17h			10-17h													LO	SP	RE	33	300	
18	V	Marathon de Montréal	Marathon de Montréal	Rues de VSP	SEP	25	6-18h			6-18h					4								IN	SP	N+	31	10000	